



Bail location meublé état appartement non conforme à présentation

Par **thoo**, le **21/09/2009** à **17:42**

Bonjour,

Mon mari et ma fille (étudiante, majeure, sans ressources) avaient rdv pour signer un bail location meublé, 9 mois, sans clause de résiliation, dans l'appartement avec un agent immobilier.

Bail et caution solidaire ont été signés.

En effectuant l'état des lieux, dans la foulée et toujours avec l'agent immo, l'appartement est apparu dans un état insatisfaisant: fenêtre défectueuse, store en voie de délabrement, dysfonctionnement de la plaque électrique, saleté incrustée...).

Mon mari n'a pas voulu louer cet appartement. Après explication houleuse l'agent et mon mari sont convenus de ne pas poursuivre la démarche de signature du bail et se sont quittés.

Mon mari s'est alors rendu compte qu'il avait récupéré l'engagement de caution solidaire mais que l'agent immobilier avait gardé un exemplaire du bail.

L'agent immobilier peut-il se servir du bail pour nous demander quelque chose?

Faut-il que nous fassions quelque chose et quoi?

Merci